

LE MESSAGE DU PRESIDENT

L'hôpital Foch célèbre cette année le 50^{ème} anniversaire de son école d'infirmières. Ses bâtiments du 11 rue Guillaume Lenoir, construits par la Fondation en 1975, au-dessus de l'hôpital sur le Mont-Valérien, sur un site en pleine lumière, viennent d'être entièrement mis aux normes et rénovés. Ils réunissent désormais les trois écoles de santé de foch : l'Institut de formation en soins infirmiers, l'école d'infirmières de bloc opératoire et l'école de sages-femmes.

Paradoxe ou signe de notre temps, ces métiers assurés d'un plein emploi durable et bénéficiant régulièrement de formations complémentaires pour améliorer les qualifications ont du mal à recruter. Aussi la Fondation a-t-elle été conduite à soutenir financièrement les projets professionnels des jeunes infirmières qui ont souvent reçu une aide pour leurs études et des facilités de logement. Mais rien ne remplacera, chez les jeunes comme chez leurs aînés, l'attrait de la vocation, le sens du dévouement, la passion et l'engagement.

L'adaptation nécessaire des effectifs aux besoins de l'hôpital bénéficiera prochainement de la création d'une formation nouvelle d'aides-soignants, dispensée par l'hôpital à des personnels non soignants avec l'appui des collectivités compétentes, notamment le Conseil régional.

Cette évolution valorisante au profit des filières de soins proprement dites apparaît comme une conséquence du protocole d'accord que l'hôpital vient de signer avec l'Agence de l'hospitalisation d'Ile-de-France. Mettant un terme à l'action contentieuse introduite contre l'Etat, en raison de ses défaillances de paiement, par le Conseil d'administration de l'hôpital, cet accord prévoit les mesures nécessaires au retour progressif à l'équilibre de l'exploitation.

Il permet également de reprendre les travaux de rénovation indispensables à la poursuite de l'activité.

Il résulte de la détermination des membres fondateurs en charge de la gestion de l'hôpital – Fondation et Conseil général des Hauts-de-Seine- et manifeste la confiance renouvelée de l'Agence de l'hospitalisation d'Ile-de-France dans la qualité des services rendus par l'hôpital et dans son avenir.

Le rapport d'accréditation auquel l'hôpital Foch a été soumis fin 2003 ne comporte, rappelons-le, aucune réserve.

Pour encourager les talents et les dévouements qui sont à leur service, les patients de l'hôpital et les amis de la Fondation peuvent en confiance apporter leur soutien. Nous les sollicitons sous forme de contributions régulières mais aussi de donations et de legs, tous fiscalement déductibles.

Merci

GD